



Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés sur notre site Web ou sur le babillard de l'hôtel de ville.

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



TRAVAUX PUBLICS

Pavage, lignage de rue et réparations

La saison des travaux dans différents secteurs de la ville débutera dans les prochains jours. Cette année, il y a deux chantiers majeurs au programme : le pavage de la rue Bostonnais et la réfection des égouts et aqueduc sur la rue Castelnau, entre les rues Neault et Paquin. D'autres travaux auront lieu un peu partout dans la municipalité au cours des prochaines semaines, autant en milieu urbain qu'en milieu rural. Nous vous informerons du début de ces chantiers sur notre site Web et notre page Facebook. Les personnes directement concernées recevront aussi une alerte municipale.



INCENDIE

Attention de ne pas déclencher de feux de forêt

Les feux à ciel ouvert sont interdits en milieu urbain et si vous êtes en milieu rural, vous devez demander un permis à la caserne incendie pour le faire. Saviez-vous que les feux d'artifice sont considérés comme des feux à ciel ouvert? Si vous aimez faire un feu à l'extérieur, assurez-vous d'avoir les équipements adéquats pour le faire en toute sécurité. Nos pompiers peuvent vous conseiller et répondre à vos questions à ce sujet. Regardez l'indice de danger incendie de la SOPFEU et évitez tout comportement dangereux lorsque vous allez en forêt. La plupart des feux de forêt sont déclenchés par l'activité humaine. Soyons vigilants pour protéger nos communautés.



LOISIRS & CULTURE

Activités à ne pas manquer

Plusieurs activités auront lieu dans les prochaines semaines, nous vous invitons à les mettre à votre agenda : Journée de la famille le 31 mai au parc Saint-Eugène, Bar bricolage de la fête des pères à la bibliothèque du 3 au 13 juin, Inscription au Biblio Club dès le 3 juin et première activité le 19 juin, Fête de la pêche et Pêche en herbe au lac Saint-Louis du 6 au 8 juin, Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin au parc du lac Saint-Louis, Fête nationale du Québec le 23 juin au parc du lac Saint-Louis et au secteur de Parent. Consultez régulièrement le calendrier des événements sur notre site Web pour ne rien manquer de ce qui se passe à La Tuque cet été!



COMMUNICATIONS

Horaire d'été

À compter du lundi 2 juin, nos bureaux municipaux seront ouverts selon l'horaire estival. L'hôtel de ville ouvrira de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Toutefois, les services qui sont situés au 2^e étage, incluant la cour municipale, ont un horaire un peu différent. En période estivale, ils ferment à 16 h les mardis, mercredis et jeudis.

Arrosage des végétaux et remplissage de piscine

Si vous utilisez un arrosoir amovible pour arroser votre gazon, vos végétaux ou votre jardin, assurez-vous de respecter la réglementation municipale. Il est permis de le faire uniquement entre 20 h et 8 h, les jours pairs si le numéro de votre adresse civique est pair et les jours impairs si le numéro de votre adresse civique est impair. Si vous avez une nouvelle plantation ou du nouveau gazon, il est possible de demander un permis pour être en mesure d'arroser tous les jours pendant quelques jours. Nous vous encourageons fortement à utiliser un baril pour récupérer l'eau de pluie, afin d'économiser l'eau potable. Pour le remplissage de votre piscine, il est permis de le faire uniquement entre 20 h le soir et 6 h le lendemain matin.

Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées les 14 et 15 juin. Consultez le calendrier des événements sur notre site Web pour voir les adresses des endroits à visiter. Si vous voulez ajouter votre vente de garage à cette liste, contactez Info-service par courriel ou par téléphone.



ENVIRONNEMENT

Les branches doivent être apportés à l'écocentre

Attention de ne pas mettre des branches d'arbre dans votre bac brun. Vous ne pouvez y mettre que de très petites branches et rien ne doit dépasser de votre bac, qui doit avoir le couvercle fermé pour faciliter la collecte. Apportez vos branches et autres résidus végétaux à l'écocentre pour qu'ils soient revalorisés. Merci de votre collaboration.



COUR MUNICIPALE

Chiens en laisse et stationnement

Si vous avez un chien et que vous faites une promenade dans un lieu public, incluant la piste cyclable, les parcs et les sentiers pédestres, assurez-vous de le maintenir en laisse. Dans un lieu public, vous devez être en mesure de contrôler votre chien en tout temps. Les propriétaires de chiens qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à recevoir une amende.

Stationnement

N'utilisez jamais les cases réservées pour les personnes handicapées, même pour un arrêt de deux minutes, sauf si vous avez une affiche qui vous le permet. Si vous possédez cette affiche pour les stationnements réservés, assurez-vous qu'elle est bien en vue et que la date n'est pas expirée. Si vous ne respectez pas ce règlement, vous êtes passible d'une amende.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques du 20 mai 2025

N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

- Une cérémonie de remise de la médaille de la Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés a eu lieu avant l'assemblée du conseil d'agglomération. Cette cérémonie a permis d'honorer M. Denis Adams, Mme Madeleine Guay et M. Gilles Lindsay, trois bénévoles engagés dans leur communauté.
- Le maire de La Tuque, M. Luc Martel, a fait parvenir une correspondance au PDG de Hydro-Québec pour obtenir une compensation financière en lien avec les grands projets de réfection des centrales, afin de faciliter la construction de logements. Le conseil d'agglomération a également adopté une résolution à ce sujet.
- Une autre correspondance envoyée à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a été lue lors de l'assemblée. La Tuque dénonce la lenteur du gouvernement à émettre des permis pour faciliter le développement de projets dans les secteurs des mines, de l'éolien et de l'énergie solaire.
- Un 20^e projet a reçu une aide financière dans le cadre du budget jeunesse. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un local de loisirs et de détente pour les élèves de l'École forestière. Le conseil d'agglomération a aussi accordé de l'aide financière à un projet du Club BMX via le Fonds régions et ruralité.
- Le gouvernement du Québec a renouvelé l'entente du Fonds régions et ruralité pour les trois prochaines années. Pour l'agglomération de La Tuque, cela représente plusieurs millions de dollars qui peuvent servir à financer différents projets en matière de rayonnement régional, de développement territorial et de vitalisation.
- Les élus ont accepté les 36 projets recommandés par le comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques. Au total, la Ville de La Tuque versera 593 701 \$ cette année à une trentaine d'associations de villégiateurs pour la réalisation de ces projets.

